|  |  |
| --- | --- |
| Logo de la Commission européenne, 12 étoiles jaunes sur fond bleu formant un cercle bordé de deux éléments graphiques gris clair représentant le Berlaymont, siège de la Commission européenne. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT(E) NATIONAL(E) DÉTACHÉ(E)

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **DG AGRI-H-4**  **AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL**  **H: Assurance et audit**  **H.4. Assurance et audit financier** |
| Numéro de poste Sysper: | 435049 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu du détachement: | Katia PHILANIOTOU  3e trimestre 2024  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  les pays tiers suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldavie, Serbie, Turquie, Ukraine  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité Assurance et audit financier de la direction générale de l’agriculture et du développement rural assume les principales responsabilités suivantes:

Exercice annuel d’apurement des comptes. Cet exercice vise à fournir à la Commission l’assurance raisonnable que les dépenses déclarées par les organismes payeurs des États membres et des pays candidats, telles qu’exposées dans leurs comptes annuels, sont véridiques, complètes et exactes et que les systèmes de gestion et de contrôle de ces organismes ont fonctionné correctement. L’exercice porte sur un montant annuel de dépenses agricoles de près de 55 milliards d’euros.

Évaluation continue des systèmes de contrôle interne des organismes payeurs du FEAGA, du Feader et d’IPARD au moyen d'audits visant à assurer que les systèmes de gestion et de contrôle sont en place et fonctionnent correctement, et en particulier à vérifier leur efficacité et leur conformité avec les règlements et les lignes directrices sur l’apurement des comptes.

Fourniture continue d’une assistance et de conseils pour contribuer à l’amélioration des systèmes de gestion et de contrôle en proposant des modifications de la législation de l’UE et en présentant des recommandations et des lignes directrices aux États membres et aux pays candidats.

L’unité emploie actuellement 26 personnes et se distingue par son atmosphère de travail positive et son solide esprit de corps. La plupart des États membres sont représentés.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’END sera invité à effectuer les tâches suivantes:

• Vérifier l’autorisation des mesures prises dans le cadre des organismes IPARD et des systèmes de contrôle et vérifier la mise en place de ces systèmes dans les pays candidats, contribuant ainsi à fournir à la Commission une assurance raisonnable que les dépenses déclarées par les organismes IPARD et exposées dans leurs comptes annuels sont vraies, complètes et exactes, et que leurs systèmes de gestion et de contrôle ont fonctionné correctement.

• Accepter les comptes annuels des organismes susmentionnés en examinant et en évaluant les rapports d’audit des autorités d’audit.

• Accomplir environ 3 à 4 missions par an, y compris avec un départ le dimanche.

L’END travaillera sous la supervision d’un chef d’équipe. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il aurait été amené à traiter dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé l’entrée à la Commission ou sur des dossiers directement liés. En aucun cas, il/elle ne représentera la Commission afin de prendre des engagements financiers ou autres, ou de négocier au nom de la Commission.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme:

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le ou les domaines suivants: comptabilité, audit, finance, statistiques, économie, gestion de projets, administration, droit.

Expérience professionnelle: Une expérience dans la mise en œuvre des fonds de l’IAP/IPARD ainsi qu’une expérience en matière de comptabilité et d’audit sont nécessaires. En outre, une expérience matière de statistiques, de mathématiques générales, de budget, de finance ou d’purement financier et d’accréditation constituerait un atout. Une connaissance de la PAC, de la politique de développement rural et des fonds structurels et régionaux européens, des normes, méthodes et procédures d’audit générales, et des instruments classiques de la Commission serait également appréciée.

Langue(s) nécessaire(s) à l’exécution des tâches: très bonnes capacités de communication en anglais. Une connaissance pratique du français ou d’autres langues de l’Union serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12 novembre 2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants à la date de début du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Employeur: être employé(e) dans une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); à titre exceptionnel et à la suite d’une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des demandes lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union, dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il ou elle est appelé(e) à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé(e) et rémunéré(e) par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la [décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE ou par le ou les canaux qui auront été spécifiquement convenus**. Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format CV Europass ([[Créer votre CV Europass | Europass](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-2)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-2)